



Ministère de l'Éducation, des Sciences et de la Culture

Strasbourg, le 31 mars 2009



MCM(2009)014

**1ère Conférence des ministres du Conseil de l'Europe responsables des médias et
des nouveaux services de communication**

Une nouvelle conception des médias ?

(28-29 mai 2009, Reykjavik, Islande)

Allemagne

« Une toile pour les enfants »

Par le biais du projet « Une toile pour les enfants : fragFINN.de », lancé par Bernd Neumann, commissaire du gouvernement fédéral à la culture et aux médias, le gouvernement fédéral et l'industrie privée œuvrent ensemble au renforcement de la confiance des enfants, des parents et des enseignants dans l'Internet et à une meilleure protection des enfants et des jeunes contre les médias aux contenus préjudiciables.

Le projet comporte deux volets : l'attribution par l'Etat de subventions pour encourager la création de sites Internet de qualité pour les enfants, d'une part, et l'instauration d'un espace de navigation sécurisé pour les enfants, organisé et financé par les industriels, d'autre part.

I. Attribution de subventions

Comme l'offre d'un large éventail de contenus intéressants, de qualité et adaptés aux différents âges représente la meilleure protection pour les enfants et les jeunes, le commissaire du gouvernement fédéral à la culture et aux médias a débloqué une somme annuelle d'un million d'euros, disponible pendant trois ans afin d'encourager l'offre de contenus novateurs et de qualité pour les enfants (www.ein-Netz-fuer-Kinder.de). Le ministère fédéral de la famille, des personnes âgées, de la condition féminine et de la jeunesse contribue à cette initiative à hauteur de 500 000 € par an.

La subvention est essentiellement destinée aux prestataires de contenus non gouvernementaux de petite ou moyenne taille. Les sommes allouées pour offrir des contenus nouveaux et de qualité aux enfants peuvent atteindre 200 000 €. Les projets sont choisis sur proposition d'une commission d'experts de 10 personnes.

II. Espace de navigation sécurisé – « fragFINN.de »

Pour de nombreux enfants, l'utilisation de l'Internet fait désormais partie de la vie quotidienne. Les enfants utilisent l'Internet pour communiquer avec leurs amis et profitent de la vaste gamme de jeux, de divertissements et d'informations qu'il offre. Toutefois, sans surveillance, les enfants peuvent tomber sur des contenus qui ne sont pas adaptés à leur âge et à leur niveau de développement.

Les enfants doivent être conscients des risques que peut comporter l'usage de l'Internet. Ils doivent être en mesure de les reconnaître et d'y faire face. Cela ne se borne pas aux seuls sites web spécialement conçus pour eux. Pour aider les enfants à comprendre la structure générale et la diversité de l'Internet, ils doivent disposer d'un espace de navigation conçu en tenant compte de leurs facultés cognitives, sociales et morales et de leur culture médiatique. Apprendre à naviguer sur l'Internet signifie explorer l'Internet de manière active et autonome. A cette fin, les enfants doivent pouvoir trouver des contenus Internet qui leur conviennent. Qu'y a-t-il sur l'Internet pour moi ? Comment puis-je trouver des sites web qui m'intéressent ? Comment puis-je avoir accès rapidement aux sites web importants ?

Le site web www.fragFINN.de offre aux enfants un espace protégé sur lequel ils peuvent surfer sans risque de tomber sur des contenus inappropriés. Il est destiné aux enfants âgés de 8 à 12 ans. Cet espace de navigation est fondé sur une longue liste de sites web qui ont été vérifiés par des experts de la pédagogie des médias et qui sont utiles et adaptés aux jeunes utilisateurs de l'Internet et intéressants pour eux. Cette solution de la « liste blanche » est une approche positive, axée sur une démarche préventive, à la différence des filtres habituels qui sont souvent fondés sur une liste noire. En effet, une liste noire ne peut jamais être exhaustive

et l'établissement d'une liste blanche évite le blocage excessif, problème technique que posent les logiciels de filtrage.

Le projet fragFINN, lancé par la chancelière fédérale Angela Merkel en novembre 2007, constitue une contribution importante à une meilleure protection des enfants et des jeunes contre les contenus préjudiciables des médias.

Le site fragFINN a pour slogan : Apprenez à naviguer ici ! – Le bon moyen de chercher et de trouver ce que vous voulez.

1. Liste blanche

FragFinn recouvre une longue liste de sites Internet qui sont à la fois intéressants et sûrs pour les enfants. Avant qu'un site web ne soit ajouté à cette « liste blanche », une équipe d'experts en pédagogie des médias vérifie qu'il respecte une série de critères stricts, veillant ainsi à ce que les enfants n'aient accès qu'à des sites web appropriés pour eux.

En tant que « version réduite » de l'Internet, fragFINN offre aux enfants un contenu qui est à la fois divertissant, stimulant, amusant, informatif et surtout, adapté à leur âge. Vu que chaque enfant a des raisons très précises, qui lui sont personnelles, d'utiliser l'Internet, la liste blanche est organisée selon divers groupes de sujets, à savoir : langue et communication, politique et société, nature et technologie, culture et histoire, loisirs et spectacles, créativité et design ainsi que sport et santé. L'espace de navigation sécurisé est suffisamment vaste pour offrir quelque chose à chaque enfant. FragFinn aide ainsi les enfants à cultiver leurs propres centres d'intérêt sur tout le spectre de l'Internet et à apprendre comment utiliser ce média de manière responsable et autonome.

Pour la première année, les experts en pédagogie des médias ont choisi environ 4 000 domaines – dont 750 pour enfants – comportant 30 millions de documents pour la liste blanche. De nouveaux documents sont, en outre, ajoutés chaque jour. D'une part, les experts de fragFINN en pédagogie des médias sont constamment à la recherche de nouveaux contenus ; d'autre part, les fournisseurs de contenus et des particuliers peuvent suggérer des sites web à ajouter à la liste blanche. Ces trois derniers mois, les enfants ont suggéré près d'un millier de nouveaux sites web.

De nouveaux sites web ne sont ajoutés à la liste blanche que lorsque deux experts en pédagogie des médias conviennent que leur forme et leur contenu répondent aux critères fixés et qu'ils peuvent apporter une contribution significative à l'espace de navigation. Les critères établis par les experts comprennent la conformité avec les dispositions juridiques, les normes de sécurité pour les forums de discussion et les jeux ainsi que les règles pour toute publicité sur le site web.

Comme il n'y a guère d'autre média qui évolue aussi rapidement que l'Internet, l'actualisation de la liste blanche représente une grande partie de la charge de travail de l'équipe de fragFINN. Pour assurer la sécurité de l'espace de navigation, tous les sites web de la liste sont régulièrement vérifiés.

Cette vérification met en jeu un ensemble de mécanismes de contrôle technique et manuel. Il y a, tout d'abord, une reconnaissance automatique des mots et des expressions prédéfinis que l'équipe de rédaction a classés parmi les termes problématiques pour les enfants. Si le

système détecte l'un de ces termes ou expressions, il déclenche alors une alarme. En outre, tous les contenus Internet sont soumis régulièrement à des vérifications manuelles. L'intervalle entre les contrôles dépend du rythme des changements et du risque potentiel que peuvent représenter des contenus préjudiciables qui se seraient infiltrés dans les sites web inscrits sur la liste blanche.

2. Mesures de sécurité techniques pour protéger l'espace de navigation

Afin de s'assurer que les enfants n'ont accès qu'aux sites web répertoriés et de tranquilliser les parents sur la possibilité pour leur(s) enfant(s) d'utiliser l'Internet tout seul(s), sans danger, un logiciel gratuit de protection des enfants peut être téléchargé à partir du site web fragFINN.de ; une fois installé, il ferme l'accès à l'espace de navigation.

En outre, les adultes ont la possibilité d'ajouter ou de bloquer des sites individuels. De cette façon, l'espace de navigation peut être adapté très précisément aux capacités de chaque enfant.

De surcroît, les entreprises participantes comme Microsoft et Deutsche Telekom intègrent actuellement la liste blanche dans leur système d'exploitation et les prestataires de services de téléphonie mobile envisagent de le faire.

3. www.fragFINN.de – Le site web

Le site web offre un moteur de recherche en texte intégral. Pour éviter que les enfants soient submergés par des listes interminables de résultats, les sites web expressément destinés aux enfants figurent en tête de liste et tous les résultats sont affichés avec des captures d'écran et de petits textes d'accroche.

Outre la fonction « recherche », le site web fragFINN présente, dans divers espaces, des sujets intéressants les enfants. Le « conseil de navigation du jour » signale un site web particulièrement intéressant ; l'« espace infos » contient trois services d'information proposant des nouvelles sur la politique et la société à la portée des enfants ; l'espace « dialogue enfants » offre des forums de discussion encadrés par un modérateur ; l'« espace thématique » indique des domaines et événements liés à des sujets d'actualité ; et le « bandeau défilant » contient une sélection de sites web particulièrement adaptés aux enfants.

Accès convivial des enfants à la liste blanche par l'intermédiaire du site web www.fragFINN.de.

Initiation des enfants à l'utilisation d'Internet par le biais :

- de la navigation dans l'espace « recherche »
- de la sélection de liens par l'équipe de rédaction : espaces thématiques (conseils de navigation, nouvelles, discussions, jeux, etc.)
- Un espace pour les parents et les enseignants :
 - Parents : Informations sur une navigation sécurisée et le téléchargement d'un logiciel gratuit de protection des enfants
 - Enseignants : suggestions pédagogiques à télécharger



4. Financement et mise en oeuvre

Le portail de fragFINN reçoit des fonds des entreprises ci-après : AOL, Arcor, Cybits, Deutsche Telekom, Egmont Ehapa Verlag, 1&1, GMX, Google, Heinrich Bauer Verlag, Lycos, Microsoft, Telefonica O2, Symantec, Tessloff Verlag, Super RTL, Vodafone et WEB.DE ainsi que d'associations d'industriels des secteurs des télécommunications et des médias. Les experts en pédagogie des médias sont employés par l'Association agréée Freiwilligen Selbstkontrolle Multimedia-Diensteanbieter e.V (FSM), chargée de surveiller les mécanismes d'auto-régulation.

Les entreprises soutiennent activement ce projet et se sont engagées à intégrer autant que possible la liste blanche dans leur système d'exploitation et le logiciel de protection des enfants et à faire connaître le projet sur leur site web.

Si vous souhaitez de plus amples informations et si une coopération vous intéresse, veuillez contacter Christel Franz-Borck, christel.franzborck@bkm.bmi.bund.de, 0049-30-186814963 ou le chef de projet, M. Friederike Siller, siller@fsm.de, 0049-30-240484850.

Pour le Bureau du commissaire du gouvernement fédéral à la culture et aux médias
Christel Franz-Borck